

Conditions générales de vente destinées aux professionnels (ci-après les « CGV »)

ENTRE

La société SOURSAIA, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10 000,00 euros dont le siège social est situé au 45 Boulevard de la République, 59100 ROUBAIX, et inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le n° de SIREN 894 464 825 Représentée par M. Jean-Luc MAHBOUBI, Fondateur, dument habilité,

Ci-après dénommée « SOURSAIA »

D'UNE PART

ET

La personne morale (Ci-après dénommée l' « Acheteur ») procédant à l'achat de produits alimentaires (ci-après dénommées « les Produits »),

D'AUTRE PART

Ci-après dénommées individuellement ou collectivement dénommées la ou les "Parties"

Préambule

SOURSAIA propose la vente de Produits à distance. La liste et le descriptif des Produits proposés par SOURSAIA, peuvent être consultées sur le site internet : www.soursaia.com (ci-après dénommé le « Site »).

Article 1 - Objet et champ d'application

Toute Commande de Produits implique l'acceptation sans réserve par le professionnel (ci-après dénommé l' « Acheteur ») et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'Acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société.

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes de Produits par notre société sauf accord spécifique préalable à la Commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une Commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes CGV, sauf conditions particulières consenties par écrit par SOURSAIA à l'Acheteur.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 - Propriété intellectuelle

Ainsi, l'ensemble des logos, marques et noms déposés par SOURSAIA reste sa pleine et entière propriété. Les logos, marques et noms déposés sont protégés par les lois françaises, notamment le code de la propriété intellectuelle et les conventions internationales.

L'Acheteur renonce à utiliser les logos, marques et noms déposés par SOURSAIA, sans l'autorisation écrite de SOURSAIA.

Article 3 - Commande

3.1 Définition

Par Commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos Produits figurant sur nos tarifs, et accepté par SOURSAIA, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Une Commande comprend au minimum 1 carton par référence pour les Produits conditionnés. S'il s'agit de Produits en vrac, la Commande comprend au minimum un emballage de bidon pour les liquides (uniquement pour les huiles dans des bidons de 5 litres).

Dès réception de la Commande, celle-ci présente un caractère irrévocable.

3.2 Modification

Les Commandes transmises à SOURSAIA sont irrévocables pour l'Acheteur, sauf acceptation écrite de notre part. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une Commande passée par un Acheteur ne pourra être prise en compte par SOURSAIA, que si la demande est faite par écrit y compris télécopie ou courrier électronique, et est parvenue à SOURSAIA, dès réception. En cas de modification de la Commande par l'Acheteur, SOURSAIA sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Article 4 - Livraisons

4.1 Délai

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des Commandes.

SOURSAIA s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la Commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les Commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la Commande. Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus ne saurait justifier une résiliation de la Commande passée par l'Acheteur et enregistrée par SOURSAIA.

4.2 Risques

Le transfert des risques sur les Produits vendus par SOURSAIA s'effectue à la remise des Produits au transporteur ou à la sortie de nos entrepôts.

4.3 Transport

Il appartient à l'Acheteur, en cas d'avarie des Produits livrés ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

4.4 Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre par l'Acheteur vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 4.3, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les Produits livrés, ne sera acceptée par SOURSAIA que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec accusé de réception, ou par courrier électronique, dès réception.

Il appartient à l'Acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Aucun retour de Produits ne pourra être effectué par l'Acheteur sans l'accord préalable exprès, écrit, de SOURSAIA, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique.

Les frais de retour ne seront à la charge de SOURSAIA que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire.

Seul le transporteur choisi par SOURSAIA est habilité à effectuer le retour des Produits concernés.

Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par SOURSAIA ou son mandataire, l'Acheteur ne pourra demander à SOURSAIA que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la Commande.

La réception sans réserve des Produits commandés par l'Acheteur couvre tout vice apparent et/ou manquant. Toute réserve devra être confirmée dans les conditions prévues à l'article 4.4.1.

La réclamation effectuée par l'Acheteur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par l'Acheteur des Produits concernées.

La responsabilité de SOURSAIA ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

4.5 Suspension des livraisons

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, SOURSAIA se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

4.6 Paiement comptant

Toutes les Commandes que nous acceptons d'exécuter le sont, compte tenu du fait que l'Acheteur présente les garanties financières suffisantes, et qu'il réglera effectivement les sommes dues à leur échéance, conformément à la législation.

Aussi, si SOURSAIA a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part de l'Acheteur à la date de la Commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si l'Acheteur ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la Commande, SOURSAIA peut subordonner l'acceptation de la Commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par l'Acheteur, de garanties au profit de SOURSAIA.

SOURSAIA aura également la faculté, avant l'acceptation de toute Commande, comme en cours d'exécution, d'exiger de l'Acheteur communication de ses documents comptables, et notamment des comptes de résultat, même prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité.

En cas de refus par l'Acheteur du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, SOURSAIA pourra refuser d'honorer la (les) Commande(s) passée(s) et de livrer le(s) Produit(s) concerné(s), sans que l'Acheteur puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

4.7 Refus de Commande

Dans le cas où un Acheteur passe une Commande à SOURSAIA, sans avoir procédé au paiement de la (des) Commande(s) précédente(s), SOURSAIA pourra refuser d'honorer la Commande et de livrer le(s) Produit(s) concerné(s), sans que l'Acheteur puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 5 - Tarif – Prix

5.1 Tarif

Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable de nos Acheteurs. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

5.2 Prix

Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la Commande. Ils s'entendent toujours toutes taxes comprises.

Nos prix sont établis hors frais de livraison, sauf accord préalable express convenu avec l'Acheteur.

Les prix sont calculés nets, sans escompte, et payables au comptant. Pour les prix spécifiés par quantité, toute Commande portant sur une quantité moindre entraîne une modification du prix indiqué.

Sauf accord contraire, les retards de livraison n'emportent ni annulation, ni modification des CGV. Ils ne sauraient donner lieu à dommages et intérêts. Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux de nos Acheteurs nous sont inopposables.

Les délais d'exécution figurant dans une Commande ne sont acceptés par SOURSAIA et ne l'engagent, que sous les conditions suivantes : respect par l'Acheteur des conditions de paiement et de versement des acomptes, fourniture à temps des spécifications techniques, absence de retard dans les études ou travaux préparatoires, absence de cas de force majeure, d'événements sociaux, politiques, économiques ou techniques entravant la marche de nos usines ou leur approvisionnement en composants, en énergie ou en matières premières.

Sauf accord contraire, les emballages sont déterminés et préparés par SOURSAIA. Ils sont facturés en sus des prix indiqués et ne sont pas repris.

Article 6 - Modalités de règlement

6.1 Paiement

Nos factures sont payables à la date d'échéance qui y figure. Seul l'encaissement effectif sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes CGV

6.2 Non-paiement

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par l'Acheteur de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte de l'Acheteur.

En outre, SOURSAIA se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Article 7 - Réserve de propriété

Le transfert de propriété de nos Produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par l'Acheteur, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L. 624-16 du code de commerce.

De convention expresse, SOURSAIA pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession de l'Acheteur, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et SOURSAIA pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

L'Acheteur est uniquement autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre les Produits en vrac livrés. Mais il ne peut, ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, l'Acheteur s'engage à régler immédiatement à SOURSAIA la partie du prix restant due.

En cas de revente, l'Acheteur s'engage à avertir immédiatement SOURSAIA pour lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

L'Acheteur est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à transformer la marchandise livrée. En cas de transformation, l'Acheteur s'engage à régler immédiatement à SOURSAIA la partie du prix restant due.

SOURSAIA pourra également exiger, en cas de non-paiement d'une facture à échéance, la résolution de la vente après envoi d'une simple mise en demeure. De même, SOURSAIA pourra unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses Produits en possession de l'Acheteur, qui s'engage, d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des Produits de SOURSAIA soit toujours possible.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les Commandes en cours seront automatiquement annulées, et SOURSAIA se réserve le droit de revendiquer les Produits en stock.

La présente clause n'empêche pas que les risques des Produits soient transférés à l'Acheteur dès leur livraison à celui-ci.

A compter de la livraison, l'Acheteur est constitué dépositaire et gardien desdits Produits. Dans le cas de non-paiement et à moins que nous ne préférerions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer la marchandise livrée, les frais de retour restant à la charge de l'Acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale.

Article 8 - Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L121-20 du code de la consommation, il convient de distinguer les Produits périssables et les Produits non périssables.

- Pour les Produits périssables :

Le droit de rétractation ne peut être exercé par l'Acheteur. Toute rétractation postérieure à la confirmation de commande est impossible. Aucune somme correspondant au prix de la commande passée par l'Acheteur ou tout frais annexe éventuellement facturée ne pourra être remboursé.

- Pour les Produits non périssables :

L'Acheteur a le droit de se rétracter si les trois conditions ci-dessous sont réunies :

- Les présentes CGV sont conclus hors établissement
- L'objet des présentes CGV n'entre pas le champ d'activité principale de l'Acheteur
- L'Acheteur a moins de 5 salariés.

Par conséquent, conformément aux dispositions du code de la consommation, l'Acheteur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date de livraison de sa commande, pour retourner tout article ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à la charge de l'Acheteur. En cas d'une commande portant sur plusieurs Produits, le délai court à compter de la réception du dernier Produit, lot ou de la dernière pièce

Pour exercer le droit de rétractation, l'Acheteur doit notifier à SOURSAIA ([Insérez votre nom, votre adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, votre numéro de téléphone, votre numéro de télécopieur et votre adresse électronique]) sa décision de rétractation des présentes CGV au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention de :
SOURSAIA
45 Boulevard de la République, 59100 Roubaix ; ou
contact@soursaia.com

À ..., le ... (date de la lettre)

Madame, Monsieur,

Le ... (indiquez la date figurant sur le bon de commande), j'ai commandé ... (désignation de l'objet) que vous m'avez livré (ou que j'ai reçu) le ... (date).

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de ... euros que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.

Veillez trouver ci-joint (indiquez l'objet retourné) que je vous retourne.

Vous pouvez éventuellement ajouter :

À défaut, je me verrais contraint(e) d'engager des poursuites pénales contre votre société.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signature du (des) Acheteurs uniquement dans le cas d'une communication sur papier).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que l'Acheteur transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Article 9 - Responsabilité et garantie

Les Produits proposés par SOURSAIA sont conformes à la législation française en vigueur. La responsabilité de SOURSAIA ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont livrés, qu'il appartient à l'Acheteur de vérifier.

L'Acheteur est seul responsable du choix des Produits, de leur conservation et/ou de leur utilisation.

L'Acheteur est en outre seul responsable du choix des Produits et notamment de la sélection des Produits.

En outre, s'agissant de denrées alimentaires, l'Acheteur doit respecter strictement notamment la date limite de consommation (DLC) ou date de durabilité minimale (DDM) des Produits indiquées sur l'étiquetage de ces derniers.

Par ailleurs, SOURSAIA ne saurait être reconnue responsable des éventuelles conséquences dommageables auxquelles serait confronté l'Acheteur suite à des mélanges de produits acquis par ses soins avec les Produits de SOURSAIA.

En cas d'erreur manifeste entre l'étiquetage du Produit et sa représentation et/ou les conditions de la vente, SOURSAIA ne saurait voir sa responsabilité engagée. Cependant, si l'erreur de l'Acheteur est causée par une fiche produit dont les caractéristiques essentielles seraient inexactes, SOURSAIA pourra proposer l'échange ou le remboursement du Produit commandé.

SOURSAIA ne sera pas considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure décrit à l'article « Force majeure » des CGV.

Les Produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. Les Produits sont soumis aux conditions légales de garanties en matière de vices cachés aux dispositions de l'article 1641 du Code Civil et de l'article 1648 alinéa 1 du Code Civil. Dans l'hypothèse de vices cachés constatés par l'Acheteur, après constatation du défaut, expertise du Produit, SOURSAIA pourra procéder soit à son remplacement par un même Produit ou par un Produit équivalent, soit à l'établissement d'un avoir ou au remboursement du Produit, à son choix.

Article 10 - Respect des réglementations applicables aux données à caractère personnel

Aux fins des présentes CGV, les mots et expressions utilisés qui ne sont pas définis dans les présentes CGV ont le sens qui leur est attribué dans les lois et règlements relatifs à la protection des Données à Caractère Personnel, y compris (i) la loi française n° 79-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, la directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 Juillet 2002, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à Caractère Personnel et à la libre circulation de ces données (ii) toute législation ayant pour objet de transposer ces directives et (iii) toute autre réglementation d'effet équivalent dans les pays concernés par le Prestations ainsi que toute autre réglementation française ou européenne présente ou à venir (ci-après ensemble "Lois de Protection des Données Personnelles").

Les données à caractère personnel (ci-après dénommées les « Données ») collectées à l'occasion de la réalisation d'un devis ou d'un bon de commande de prestation ou d'un achat produit par le Client font l'objet d'un traitement informatique opéré sous la responsabilité de SOURSAIA en qualité de responsable de traitement, afin notamment de :

- Fournir un bon de commande, un rendez-vous ou une prestation à l'Acheteur
- Gérer la relation commerciale avec l'Acheteur
- Adresser ses communications et offres à l'Acheteur ou à un prospect, le cas échéant de manière personnalisée.

Les Données collectées peuvent également faire l'objet d'un traitement statistique ayant pour finalités principales d'améliorer le fonctionnement du Site et/ou l'offre de Produits de SOURSAIA.

Quel que soit le support de la collecte, le caractère obligatoire ou facultatif des réponses est indiqué au Client ou à l'utilisateur du Site.

Les destinataires des Données sont : SOURSAIA y compris les sous-traitants liés par contrat à SOURSAIA, qui l'assistent dans l'exécution de tâches nécessaires à la réalisation des traitements susvisés.

Toute personne concernée peut exercer ses droits sur ses Données (droit d'accès, droit de rectification, de suppression ou de portabilité de ses données, droit d'opposition au traitement de ses données personnelles pour motif légitime, droit à la limitation du traitement, droit de formuler des directives générales ou spécifiques concernant la conservation, l'effacement ou la communication des données de l'utilisateur après son décès) en s'adressant à :contact@soursaia.com.

Chacune des Parties s'engage à se mettre en conformité avec toute obligation légale ou réglementaire française les concernant, existantes et à venir.

Article 11 - Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant SOURSAIA de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de SOURSAIA ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement d'électricité ou de gaz, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à SOURSAIA, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs.

Dans de telles circonstances, SOURSAIA préviendra l' Acheteur par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, les CGV liant SOURSAIA et l' Acheteur étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, les CGV conclues par SOURSAIA et son Acheteur pourront être résiliées par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant lesdites CGV.

Article 12 - Indépendance des Parties

Les Parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des commerçants indépendants et ne seront pas considérés agent l'une de l'autre.

Les présentes CGV ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des Parties à l'autre Partie.

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie. En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Article 13 - Attribution de juridiction

L'élection de domicile est faite par SOURSAIA, à son siège social 45 Boulevard de la République, 59100 ROUBAIX.

Tout différend au sujet de l'application des présentes CGV et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par SOURSAIA, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce de Lille Métropole, quel que soit le lieu de la Commande, de la livraison, et du paiement et

le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les lettres de change ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par SOURSAIA, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge de l' Acheteur fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par l' Acheteur des conditions de paiement ou de livraison de la Commande considérée.

Article 14 - Renonciation

Le fait pour SOURSAIA de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 15 - Droit applicable

Toute question relative aux présentes CGV ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.